

Réf. : DGE-BIODIV/NNZ

Lausanne, le 7 mai 2024

Affaire traitée par :

Nicolas Nançoz

☎ : 021 316 01 41

Adoption de l'inventaire cantonal des arbres remarquables – Lot 1 : Commune de Bourg-en-Lavaux, Cudrefin, Etagnières, Fey, Grandson, Molondin, Noville et Oulens-sous-Echallens

Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames les Municipales,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité a adopté le 22 avril 2024 le premier lot d'arbres portés à l'inventaire cantonal des arbres remarquables. La Commune de Molondin faisait partie des huit premières communes du Canton à avoir terminé le recensement de ses arbres.

L'inventaire cantonal des arbres remarquables est accessible sur le guichet cartographique cantonal :



Lien vers l'inventaire cantonal des arbres remarquables

20 arbres de votre commune ont été retenus et inscrits à l'inventaire (voir annexe).

Désormais, toute intervention sur un arbre remarquable d'importance cantonale, y compris son système racinaire, devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la DGE-BIODIV. A l'avenir, vous pourrez donc nous faire parvenir les demandes de dérogation concernant ces arbres. Si vous disposez d'un service spécialisé et si vous le souhaitez, vous pouvez également demander à avoir une délégation de compétences.

Leur surveillance et entretien restent cependant de la compétence des communes. Quant aux frais d'entretien courant de ces arbres, ils restent à la charge des propriétaires. Notre Division peut participer financièrement aux frais d'études sanitaires, ainsi qu'aux mesures spéciales de soin (haubanage, amélioration des conditions du sol, taille de sécurité, etc.) pour prolonger la durée de vie de ces arbres. Toutes les informations relatives aux subventions à disposition sont accessibles sur le portail « Nature dans l'espace bâti » de notre site internet.

Adoption de l'inventaire cantonal des arbres remarquables – Lot 1 : Commune de
Bourg-en-Lavaux, Cudrefin, Etagnières, Fey, Grandson, Molondin, Noville et Oulens-
sous-Echallens

En vous réitérant nos félicitations et remerciements pour le travail de recensement réalisé, Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames les Municipales, nos meilleures salutations.

La cheffe de section

Najla Naceur

Le collaborateur scientifique

Nicolas Nançoz

Annexe : Fiches PDF des arbres inscrits à l'inventaire cantonal des arbres remarquables pour la commune de Molondin